

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 16 février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ougney-Douvot, s'est réunie, exceptionnellement dans la salle de convivialité afin de pouvoir respecter la distanciation, après convocation légale en date du trente et un janvier, sous la présidence de Mr TROUILLOT Francis, Maire.

**Etaient présents** : Mr CARTIER Michel, Mme CARROLA Paula, Mme DELCEY Roselyne Mr DURANDE Patrice, Mr GAUTHIER Jean-Yves, Mr MURET Patrick, Mme ROULLIER Sylvie, Mr TRONCIN Clément et Mr TROUILLOT Francis.

**Était absent excusé** : Mr DELCEY Christophe qui a donné procuration à Mme DELCEY Roselyne et Mr TRONCIN Jean-Baptiste qui a donné procuration à Mr TRONCIN Clément.

**Secrétaire de séance** : Mme DELCEY Roselyne.

**Président de séance** : Mr TROUILLOT Francis.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- **Subventions 2023** :
  - FNATH,
  - Bricoli Bricolau,
  - A.C.C.A.,
  - La Mère Michel,
  - S.P.A.,
  - Souvenir Français.
- Devis URBANEDIT,
- Protection contre les cyberattaques,
- **Projets 2023** :
  - Budgets général et eau,
- Questions diverses.



### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022 :**

Mr le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 octobre à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022.

### **SUBVENTIONS 2023 :**

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter les subventions allouées aux associations pour 2023 afin de pouvoir élaborer le budget primitif 2023.

Les associations concernées par ces subventions sont :

- FNATH dont le siège social est à BAUME-LES-DAMES et qui a pour objet d'aider les personnes victimes des accidents de la vie pour la somme de **50 €**,
- L'A.C.C.A. dont le siège social est à OUGNEY-DOUVOT, association de chasse du village pour la somme de **300,00 €**,
- BRICOLI-BRICOLAU dont le siège social est à OUGNEY-DOUVOT et qui est une association de loisirs créatifs pour la somme de **250 €**,
- Souvenir Français, dont le siège social est à BOUCLANS pour la somme de **50 €**,
- La Mère Michel dont le siège social est à DELUZ 16 B Rue des Genévriers pour la somme **200 €**,
- Et la S.P.A. dont le siège social est à BESANCON pour la somme de **200 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vote des subventions 2023 et s'engage à prévoir les sommes au Budget Primitif 2023.

### **DEVIS URBANEDIT :**

Le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise URBANEDIT dont le président, Mr LOINTIER-BURNER Laurent dont le siège social se trouve à FROIDCONCHE (Haute Saône), 19 Bis Rue de la Voie Gela dont le travail consiste à numériser les dossiers d'urbanisme de la commune.

Le devis s'élève à **3 696,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023.

### **PROTECTION CONTRE LES CYBERATTAQUES :**

Le Maire et Mr CARTIER Michel, expose au Conseil municipal qu'une société de protection contre les cyberattaques a pris contact avec la Mairie.

Mr Edouard ZERBIB, ingénieur commercial de la société NS GROUP domiciliée à MONTREUIL (Seine-Saint-Denis) 111 Rue Stalingrad nous a expliqué en quoi consistait la protection contre les cyberattaques.

Un devis a été également demandé à l'entreprise BURO INFO de BESANÇON (Doubs), 11 B Rue Christian HUYGENS pour uniquement la protection de la boîte mails.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de se renseigner davantage sur la société NS GROUP dont la protection semble plus importante pour environ le même prix.

### **PROJET DE TRAVAUX 2023 :**

- **Budget eau :**

Pour cette année, il est à prévoir quatre branchements à Ougney-Les-Champs et un branchement à Ougney-Le-Bas. Une borne à incendie doit être installée à Ougney-La-Roche. Le « chemin de la vie » doit être refait suite aux travaux de branchement de la maison située au 1 Chemin de la Vie.

- **Budget général :**

Pour 2023, il est à prévoir, le parking des logements « Rue des Rosiers », l'enfouissement de la ligne orange / fibre à Ougney-La-Roche, des travaux sur la voirie « Rue de Chabrol ».

Suite aux dégâts des eaux, la Mairie doit faire l'objet de travaux (plafond et sol).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.